

ThEv vol. 1 , n° 3, 2002
p. 83-87

Jean Calvin

Les règles de la prière¹

1. L'entendement et le cœur.

Les pensées qui sont requises pour converser avec Dieu

Or que la première loi pour bien et dûment instituer l'oraison soit telle : *que nous ne soyons point autrement disposés d'entendement et de cœur qu'il convient à ceux qui entrent en propos avec Dieu.*

Ce qui se fera quant à notre entendement, si celui-ci étant développé² de toutes sollicitudes et cogitations charnelles, par lesquelles il peut être détourné ou empêché de regarder droitement et purement Dieu, non seulement s'applique entièrement à l'intention de prier, mais aussi, en tant que faire se peut, est élevé par-dessus soi.

Néanmoins je ne requiers point qu'il soit tellement libéré, que nulle inquiétude ne le poigne... Mais entends qu'il faut rejeter loin tous soucis étrangers, par lesquels l'entendement soit transporté çà et là et, étant retiré du ciel, soit déprimé et abaissé en terre.

Davantage, en ce que je dis qu'il doit être élevé par-dessus soi, je veux signifier qu'il ne doit rien apporter devant la face du Seigneur de ce que notre raison folle et aveuglée a accoutumé de songer ; qu'il ne se doit contenir et restreindre en sa vanité, mais s'élever à une pureté digne de Dieu, et telle qu'il la demande.

Sérieuse application et concentration de l'esprit devant la majesté de Dieu.

En premier lieu, que celui qui s'apprête à prier applique là tous ses sens et études, et ne soit point distrait, comme on a accoutumé, de pensées volages. Car il n'y a rien de plus contraire à la révérence que nous devons à Dieu, qu'une telle légèreté, qui procède d'une licence que nous prenons de nous jouer et égayer, comme si Dieu ne nous était quasi rien...

Sachons donc que nul n'est jamais dûment préparé et disposé comme il convient à prier, sinon qu'il soit touché de la majesté de Dieu, pour se présenter à elle, étant dépêtré de toutes pensées et affections terrestres. À quoi tend la cérémonie d'élever les mains en haut, afin que les hommes pensent qu'ils sont fort éloignés de Dieu, s'ils n'élèvent leurs sens au ciel pour approcher de lui.

Sobriété : ne rien demander que Dieu ne permette.

L'autre point que nous avons touché, est que nous ne demandions pas plus que Dieu ne nous permet : car bien qu'il nous commande de répandre nos cœurs devant lui (Ps. 62.9 ; 145.18), il ne lâche pourtant point la bride indifféremment à nos affections folles et inconsidérées, voire perverses.

¹ Extraits de *L'Institution de la religion chrétienne*, livre III, chap. 20, § 4 à 12. Les coupures sont indiquées par des points de suspensions. Nous avons utilisé l'édition *Kérygma* en français modernisé.

² Débarrassé.

Quand aussi il promet de faire selon le désir des fidèles, il n'étend pas son indulgence et humanité au point qu'il s'assujettisse à leur appétit...

Or Dieu ne peut souffrir que sa douceur et débonnairerie soit exposée à la moquerie : mais en retenant son droit de supériorité, il assujettit nos souhaits à son vouloir, pour les réprimer comme d'une bride.

Les affections du cœur sous la maîtrise de l'Esprit.

Au reste, parce que toutes nos facultés sont trop débiles pour venir à une telle perfection, il nous convient de chercher le remède convenable pour y subvenir... Dieu, pour subvenir à une telle débilité, nous donne son Esprit pour maître, qui nous enseigne et dicte ce qu'il nous est licite de demander, et qui gouverne aussi nos affections. Car parce que nous ne savons comment il faut prier ni quoi³, il vient au secours et intercède pour nous par des gémissements inénarrables (Rom. 8.26-27)... Car ceux qui sont vraiment exercés en prières, n'ignorent pas qu'ils se trouvent souvent étreints en de telles perplexités et angoisses, qu'ils ne savent par quel bout commencer...

Ces choses ne doivent pas être prises de telle sorte que nous résignons l'office de prier au Saint-Esprit, et nous flattions en notre paresse, à laquelle nous ne sommes que trop enclins... Quand S. Paul nous commande de prier en Esprit, il ne laisse point de nous exhorter au soin et à la vigilance (1 Cor. 14.15 ; Éph. 6.18), signifiant que le Saint-Esprit exerce sa vigueur en nous conduisant à prier de telle manière qu'il n'empêche point ou ne retarde les efforts que nous avons à faire de notre côté.

2. Indigence et repentance.

Un vif sentiment de notre indigence et de ses remèdes est nécessaire.

La seconde loi doit être, *qu'en priant nous sentions toujours notre indigence et notre pauvreté, et qu'étant persuadés à bon escient que nous avons besoin de tout ce que nous demandons, nous conjoignons une ardente affection à nos requêtes.*

Car plusieurs barbotent leurs prières par acquit⁴, ou les lisent de leurs livres comme s'ils faisaient des corvées à Dieu ; et bien qu'ils confessent que la façon de prier doit provenir d'un désir cordial, parce que ce leur serait un grand malheur d'être déstitués de l'aide de Dieu, qu'ils implorent : toutefois il est clair qu'ils s'en acquittent comme par coutume, vu que cependant ils sont froids comme glace en leur cœur, et ne pensent point à ce qu'ils demandent...

Or il faut que les fidèles se gardent bien de jamais se présenter devant la face de Dieu pour rien demander, sinon qu'ils le désirent ardemment, et même qu'ils désirent l'obtenir de lui... Comme quand nous supplions que le nom de Dieu soit sanctifié (Mat. 6.9 ; Luc 11.2), nous devons, par manière de dire, avoir faim et soif de cette sanctification.

Il est donc toujours opportun de prier.

Si quelqu'un objecte que nous ne sommes pas toujours pressés et contraints d'une nécessité égale, je le confesse...

Toutefois ce que dit S. Paul ne laisse pas cependant d'être aussi vrai : qu'il nous faut prier en tout temps (Éph. 6.18 ; 1 Thess. 5.17)... Et si nous considérons bien le nombre infini des dangers qui nous sont sur la tête, et sans fin et sans cesse nous menacent, la crainte et l'étonnement⁵ ne nous souffriront point d'être nonchalants, mais nous enseigneront qu'il y a occasion de prier à chaque heure...

³ Ni ce qu'il convient de demander.

⁴ Par acquit de conscience, sans vraiment se livrer.

⁵ Frayeur.

Les règles de la prière

La vraie prière requiert la repentance.

Par cette règle, la porte est fermée à toute hypocrisie et à toutes les astuces et sophistries que les hommes inventent pour mentir à Dieu : telles gens, dis-je, sont repoussés bien loin du privilège d'invoquer Dieu, qui promet qu'il sera près de tous ceux qui l'invoqueront avec vérité, et prononce que ceux qui le chercheront de tout leur cœur, le trouveront (Ps. 145.18 ; Jean 9.31)...

Et de fait, c'est bien raison que ceux qui ferment leurs cœurs, trouvent les oreilles de Dieu closes, et que ceux qui provoquent sa rigueur par leur dureté, le sentent inexorable...

À quoi revient le dire de S. Jacques : Vous priez, et vous n'obtenez rien, parce que vous priez mal, afin de vous déborder en voluptés (Jacq. 4.3)... ; toutefois l'avertissement de S. Jean n'est point superflu, que nous sommes certains de recevoir de lui ce que nous lui demanderons, parce que nous gardons ses commandements (1 Jean 3.22)...

3. L'humilité.

Ni sentiment de propre justice ni confiance en soi.

Que la troisième règle soit conjointe avec ces deux : *c'est que tous ceux qui se présentent à Dieu pour faire oraison, se démantent de tout de leur propre gloire, et se dépouillent de toute opinion de leur dignité : bref, qu'ils quittent confiance d'eux-mêmes, donnant entière gloire à Dieu en leur humilité, de peur qu'en présumant le moins du monde d'eux-mêmes, ils ne trébuchent devant la face de Dieu avec leur vaine enflure.*

Nous avons plusieurs exemples de cette modestie à s'abaisser, qui abat toute hauteur⁶ chez les serviteurs de Dieu, parmi lesquels celui qui est le plus saint, est d'autant plus abaissé et humilié quand il faut comparaître devant le Seigneur...

Il faut au contraire, confesser nos fautes et demander pardon.

En somme, le commencement et la préparation de bien prier, c'est de requérir merci avec humble et franche confession de nos fautes. Car il ne faut point espérer que le plus saint du monde impètre⁷ rien de Dieu, jusqu'à ce qu'il soit gratuitement réconcilié avec lui. Et il ne se peut faire que Dieu soit propice, sinon à ceux auxquels il pardonne leurs offenses.

Ce n'est donc point merveille si de cette clef, les saints s'ouvrent la porte à prier...

Confession générale et confession spéciale.

Or bien que les saints ne demandent pas toujours pardon de leurs fautes par mots exprès, toutefois si nous pesons diligemment leurs prières que l'Écriture récite, nous apercevrons incontinent que ce que je dis est vrai : c'est qu'ils ont pris le courage de prier, en la seule miséricorde de Dieu ; et ainsi qu'ils ont toujours commencé par ce bout, de se réconcilier avec lui et apaiser sa colère...

Il y a bien une autre confession spéciale : c'est qu'en demandant que Dieu retire sa main pour ne les point punir, ils reconnaissent le châtement qu'ils ont mérité, parce que ce serait renverser tout ordre de vouloir que l'effet fût ôté en laissant la cause...

Au reste, outre la confession spéciale que font les fidèles des vices dont ils se sentent présentement coupables pour en obtenir le pardon, la préface générale en laquelle ils se reconnaissent être pécheurs, et qui rend l'oraison favorable, ne doit jamais être omise, parce que les prières ne seront jamais exaucées, si elles n'ont leur fondement en la miséricorde gratuite de Dieu....

⁶. Elévation.

⁷. Obtiens.

En quel sens les saints allèguent-ils leur bonne conscience en priant ?

Il est bien vrai qu'il semble que parfois les saints allèguent leurs justices en aide, afin d'obtenir plus facilement de Dieu ce qu'ils requièrent, comme quand David dit : Garde mon âme, d'autant que je suis bon (Ps. 86.2)... Néanmoins, par cette manière de parler, ils ne veulent entendre autre chose que d'attester par la régénération qu'ils sont enfants de Dieu, auxquels il a promis d'être propice... ; pareillement par l'apôtre S. Jean, que nous obtiendrons ce que nous demanderons, en observant ses commandements (1 Jean 3.22) ; sentences par lesquelles il ne signifie pas que les oraisons seront prises selon le mérite des oeuvres, mais il veut par là établir la confiance de ceux qui sentent leurs consciences pures et entières et sans hypocrisie : ce qui doit être universellement en tous les fidèles...

Nous n'ôtons donc pas ce bien à l'âme fidèle, qu'elle ne puisse avoir la jouissance de sa bonne conscience devant Dieu, et que de cela elle ne se confirme dans les promesses par lesquelles le Seigneur console ses vrais serviteurs : mais nous enseignons que toute la confiance d'impêtrer⁸ de Dieu ce que nous lui demandons, est appuyée seulement sur sa sainte clémence, sans aucune considération de notre mérite.

4. La ferme assurance d'être exaucé.

La quatrième règle sera, *qu'étant ainsi abattus et matés en vraie humilité, néanmoins nous prenions courage à prier, espérant d'une façon certaine d'être exaucés.*

Ce sont bien des choses contraires de prime abord, de conjointre avec le sentiment de la colère de Dieu une confiance certaine en sa faveur... Cet accord de la crainte et de l'assurance est exprimé par David en peu de mots, quand il dit au Psaume cinquième : J'entrerai en ton sanctuaire en la multitude de ta bonté; j'y adorerai avec crainte (Ps. 5.8). Sous ce mot de *la bonté de Dieu*, il comprend la foi, mais il n'exclut point la crainte, parce que non seulement sa majesté nous induit et contraint à lui porter révérence, mais notre indignité nous fait oublier toute présomption et audace, pour nous tenir dans la crainte...

Il est donc requis que l'oraison du fidèle procède de cette double affection, et qu'elle contienne l'une et l'autre, et les représente : c'est qu'il gémissé de ses maux présents, qu'il soit angoissé par ceux qui lui peuvent advenir ; toutefois qu'il ait cependant son recours à Dieu, ne doutant point qu'il ne soit prêt à étendre sa main pour le secourir... Il n'y a rien de plus convenable à la nature des prières, que de leur imposer cette loi : qu'elles ne volent point à l'aventure, mais qu'elles suivent la foi comme guide.

C'est à ce principe que nous amène Jésus-Christ, en disant: Quelles que soient les choses que vous demandiez, croyez que vous les recevrez, et elles vous seront données (Mat. 21.22)... Suivant cela, S. Jacques aussi dit : Si quelqu'un a faute de sagesse, qu'il la demande à celui qui donne à tous simplement sans reproche : mais qu'il la demande avec foi sans hésiter (Jac. 1.5-6). Car en opposant la foi au mot *hésiter*, qui signifie perplexité et doute, il exprime fort bien ce que la foi comporte...

Et de fait, quand Dieu prononce si souvent qu'il donnera à chacun selon sa foi (Mat. 8.13 ; 9.29), il signifie assez que nous ne sommes pas dignes de rien obtenir sans elle. Bref, c'est la foi qui impètre⁹ ce qui est donné à nos oraisons... En déduisant de la foi le commencement de prier, comme d'un degré à l'autre, il montre assez clairement que Dieu ne peut être purement invoqué de personne, sinon de ceux auxquels sa clémence et humanité auront été connues par la prédication de l'Évangile, voire familièrement exposées.

⁸. Obtenir.

⁹. Obtient.

12. Avec l'Écriture il faut toujours maintenir cette assurance dans la prière.

... quand nous enseignons les fidèles de prier Dieu avec une assurance certaine, ayant pour résolu qu'il les aime et les veut exaucer, il semble à tous les papistes que nous disons la chose la plus déraisonnable du monde... Nous donc, laissant là ces aveugles, demeurons fermes en la sentence de S. Paul, qui dit que nul ne peut invoquer Dieu, sinon celui qui a connu sa miséricorde par l'Évangile, et est assuré de la trouver toujours prête quand il la cherche. Car quelle oraison serait-ce de dire : Seigneur, il est vrai que je doute si tu veux m'exaucer; mais parce que je suis en détresse j'ai mon recours à toi, afin que tu me subviennes¹⁰ si j'en suis digne ?... Le Saint-Esprit aussi ne nous enseigne pas d'ainsi faire, quand il nous commande par l'Apôtre d'aller au trône céleste de Dieu avec confiance, pour obtenir grâce (Hb. 4.16);... Si donc nous voulons prier avec fruit, il nous faut tenir ferme comme à deux mains cette assurance que Dieu nous commande d'avoir, d'impêtrer ce que nous demandons, et à laquelle tous les saints nous exhortent par leur exemple. Car il n'y a autre oraison agréable à Dieu que celle qui procède d'une telle présomption de foi, et qui est fondée en une telle certitude d'espérance....

...Je sais que le Seigneur sera avec moi au jour où je crierai à lui (Ps. 56.10). Item ; Le matin je me rangerai à toi, et ferai le guet (Ps. 5.4). Il apparaît de ces mots, que les prières sont jetées frustratoirement¹¹ en l'air, si l'espérance n'y est conjointe, qui nous soit comme une haute tour d'où nous attendions Dieu paisiblement... Paul... avant de solliciter les fidèles à prier en esprit en tout temps avec vigilance et assiduité, les avertit de prendre le bouclier de la foi, le heaume du salut, et le glaive spirituel, qui est la Parole de Dieu (Éph. 6.16-18)...

Car l'oraison n'est pas ordonnée pour nous faire glorifier arrogamment devant Dieu, ou priser rien du nôtre, mais pour confesser nos fautes, et en passer condamnation, et déplorer nos misères, comme les fils se plaignent familièrement à leurs pères, comme s'ils se voulaient décharger en leur giron.

...le fardeau de nos péchés, selon qu'il nous est insupportable, doit être plein d'aiguillons pour nous inciter à prier... Je confesse que les pointes de tels aiguillons seraient mortelles si Dieu ne venait au-devant ; mais ce bon Père, selon sa clémence et douceur infinies, nous a donné un remède bien propre et opportun pour apaiser tous nos troubles, adoucir nos soucis, et ôter nos craintes, en nous alléchant¹² à soi ; et par ce moyen, non seulement il a ôté tous les obstacles, mais nous a délivrés de tout scrupule, pour nous faire le chemin aisé.

¹⁰. Viennes à mon aide.

¹¹. Vraiment.

¹². Attirant.